

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-20-0808 du 03/09/2020

Arrêté du 30 juillet 2020

ARRETE PORTANT RECLASSEMENT D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES,
CLASSE NORMALE

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte reclassement d'une inspectrice divisionnaire des Finances publiques, classe normale.

Date d'application : 01/09/2020

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RECLASSEMENT D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES,
CLASSE NORMALE.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RECLASSEMENT D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE



ARRÊTÉ

portant reclassement d'une inspectrice divisionnaire des Finances publiques, classe normale

LE MINISTRE CHARGE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 modifiée relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique ;
- Vu le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'Etat, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2017-1391 du 21 septembre 2017 relatif au corps de catégorie A de la direction générale des Finances publiques et à divers emplois des ministères économiques et financiers ;
- Vu le décret n° 2017-1392 du 21 septembre 2017 fixant l'échelonnement indiciaire applicable au corps de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
- Vu l'arrêté du 23 janvier 2019 de la Cour des Comptes portant avancement d'échelon dans le grade d'attaché principal d'administration de l'État de Mme Karine DEJUMNE ;
- Vu l'arrêté du 19 avril 2019 portant avancement d'échelon dans le grade d'inspecteur divisionnaire des finances publiques, classe normale de Mme Karine DEJUMNE ;
- Vu la demande de l'intéressée ;

ARRÊTE :

Article 1 : Mme Karine DEJUMNE, matricule DGFIP 182336, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, classe normale, est reclassée dans les conditions indiquées ci-après :

	Échelon	Date de prise de rang	Date d'effet
Ancienne situation	3	01/09/2019	01/09/2019
Nouvelle situation	3	01/09/2019	01/09/2019

Article 2 : le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 30 JUILLET 2020

POUR LE MINISTRE PAR DÉLÉGATION,
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE, CHEF DU BUREAU RH – 1B,

FLORENCE PLOYART

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-075